

MAÎTRISEZ VOTRE ÉCLAIRAGE



GUIDE DE CHOIX GESTION DE L'ÉCLAIRAGE



GUIDE DE CHOIX GESTION DE L'ÉCLAIRAGE

SOMMAIRE

MARCHÉ & CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	P2
TABLEAU DE CHOIX	P5
OUTILS DE CONFIGURATION	P8

EXEMPLE DE LIEUX D'INSTALLATION

HALL D'ACCUEIL	P10
ESCALIER, COULOIR.....	P12
BUREAUX	P14
SALLE DE CLASSE.....	P16
PETIT LOCAL, TOILETTES.....	P18
PARKING, CAVE.....	P20
ENTREPÔT	P22
OFFRE SYSTÈME.....	P23
SERVICES	P24



Marché & contexte réglementaire

LE MARCHÉ

La consommation globale pour l'éclairage des bâtiments est de 50,4 TWh :

- pour les bâtiments tertiaires publics et privés : 37 TWh, soit 66 % de la consommation d'éclairage dont environ 7 TWh rien que pour l'éclairage des bureaux ;
- pour les bâtiments résidentiels : 6,4 TWh.

Dans les bâtiments anciens, l'éclairage est le 3ème poste des consommations avec 24 % des consommations d'énergie.

D'après l'enquête CEREN 2017 sur l'éclairage des bâtiments de bureaux en France, 10 % des espaces de travail sont équipés de détection de présence et 8% d'un éclairage qui s'adapte automatiquement en fonction de la lumière du jour. En surface, la pénétration des détecteurs de présence varie entre moins de 5 % pour les salles de réunion et les halls à environ 12 % pour les locaux divers.

D'après une étude de l'Ademe publiée en 2019 sur les dépenses énergétiques des collectivités locales, le patrimoine bâti représente plus de 80% des consommations énergétiques en métropole (39 % en électricité). Il n'est pas étonnant donc que 64 % des collectivités locales aient l'intention d'investir, d'ici 2 à 3 ans, dans des projets d'éclairage performant pour leurs bâtiments.

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Le bâtiment produit chaque année plus de 120 millions de tonnes de dioxyde de carbone (gaz à effet de serre), soit près du quart des émissions nationales. Les émissions de CO2 liées aux consommations énergétiques des bâtiments communaux représentent 84% des émissions des communes (électricité : 39 %).



LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Pour les bâtiments existants

La réglementation thermique des bâtiments existants, dite RT existant a été mise en place en 2007. Elle s'applique aux bâtiments résidentiels et tertiaires existants, à l'occasion de travaux de rénovation prévus par le maître d'ouvrage. Elle repose sur les articles L. 111-10 et R.131-25 à R.131-28-11 du Code de la construction et de l'habitation ainsi que sur leurs arrêtés d'application.

L'article L. 111-10-3 du code de la construction et de l'habitation prévoit l'obligation de mise en oeuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.

Les mesures réglementaires sont différentes selon l'importance des travaux entrepris par le maître d'ouvrage :

- 1 La rénovation dite « globale » (RT globale)** définit un objectif de performance globale pour le bâtiment rénové, à justifier par un calcul réglementaire. La RT globale s'applique dans le cas d'une rénovation lourde. Elle repose sur l'article R. 131-26 du code de la construction et de l'habitation et son arrêté d'application du 13 juin 2008. Elle s'applique aux bâtiments résidentiels et tertiaires respectant simultanément les trois conditions suivantes :
 - la surface hors oeuvre nette (SHON) est supérieure à 1000 m² ;
 - le bâtiment a été achevé après le 1er janvier 1948 ;
 - le coût des travaux de rénovation thermique est supérieur à 25 % de la valeur hors foncier du bâtiment.

- 2 Pour tous les autres cas de rénovation**, en cas d'installation ou de remplacement d'un élément du bâtiment (changement de chaudière, de l'éclairage), **la réglementation « RT par élément »** définit une performance minimale pour l'élément remplacé ou installé.

Elle repose sur l'article R. 131-28 du code de la construction et de l'habitation et son arrêté d'application du 3 mai 2007 modifié, à partir du 1er janvier 2018, par l'arrêté du 22 mars 2017. Les articles 42 à 46 fixent les exigences pour toute rénovation de l'installation d'éclairage parmi lesquelles :

- obligation de gradation ou extinction par détection d'absence ;
- gradation automatique de l'éclairage artificiel en fonction des apports de lumière du jour ;
- couverture d'une surface maximale de 25 m² par chaque capteur de lumière du jour ;
- limitation de la puissance installée pour l'éclairage général à 1,6 W/m² de surface utile et par tranche de niveaux d'éclairage moyen à maintenir de 100 lux sur la zone à éclairer.

Type de locaux	Parties communes de tous types de bâtiments (habitation ou professionnel)			Bâtiments ou parties de bâtiment à usage autre que d'habitation (sauf parties communes)
Prescription	Escaliers, escalators	Espaces de stationnement	Entrées, paliers, couloirs et autres parties communes intérieures	
Abaissment ou extinction automatique si le local est inoccupé	Dispositif automatique permettant l'abaissement ou l'extinction de l'éclairage si le local est inoccupé			Dispositif automatique ou commande centralisée permettant l'abaissement ou l'extinction de l'éclairage si le local est inoccupé
Détection de lumière du jour	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Gradation automatique de l'éclairage en fonction des apports de lumière du jour
Surface maximum contrôlée par un seul dispositif	Non précisé	500 m ²	100 m ²	- 25 m ² pour la gradation automatique - Sans zonage précisé pour la présence
Nombre maximum de niveaux contrôlés	3 étages maximum	Par niveau	Par étage	Sans objet
Puissance installée maximum pour l'éclairage général	Non précisé	Non précisé	Non précisé	1,6 W par m ² , par tranche de 100 lux d'éclairage moyen à maintenir

Source : Syndicat de l'éclairage

- 3 Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire »**, entré en vigueur le 1er octobre 2019, détermine les conditions d'application de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire. Il définit ainsi les bâtiments soumis à ces obligations :

- tout bâtiment hébergeant exclusivement des activités tertiaires sur une surface de plancher supérieure ou égale à 1000 m² ;
- toutes parties d'un bâtiment à usage mixte qui hébergent des activités tertiaires sur une surface de plancher cumulée supérieure ou égale à 1000 m² ;
- tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface de plancher cumulée supérieure ou égale à 1000 m².

Pour les bâtiments neufs

La RT 2012 préconise l'installation de détecteurs de mouvement, l'apport de lumière du jour et solaire naturel. Par exemple, pour les bâtiments non résidentiels, l'article 39 de l'arrêté du 26 octobre 2010 impose l'installation d'un dispositif automatique d'extinction ou d'abaissement de l'éclairage dans toutes les circulations et parties communes. De plus, lorsque le système a accès à l'éclairage naturel, il doit intégrer un dispositif permettant l'extinction automatique lorsque l'éclairage naturel est suffisant. L'article 41, quant à lui, impose que les luminaires situés à moins de 5 m d'une baie vitrée et dont la puissance est supérieure à 200 W soient pilotés séparément des autres points d'éclairage.

Dans un établissement recevant du public (ERP), l'installation devra respecter l'article EC6* (Règles de conception et d'installation) du règlement ERP. Pour rappel, les dégagements ne doivent pas pouvoir être plongés dans l'obscurité totale à partir des dispositifs de commande accessibles au public ou à partir de détecteurs de mouvement. Les configurations les plus fréquemment choisies pour respecter l'article EC6 sont :

2 circuits avec allumage et extinction automatiques par détection de mouvement en assurant le parfait chevauchement des zones de détection pour répondre aux exigences des règlements de sécurité,
1 circuit avec allumage et extinction automatiques par détection de mouvement et 1 circuit avec pilotage centralisé

* Arrêté du 19 novembre 2001 (JO du 07/02/2002) modifié par arrêté du 21 mai 2008

Dans le contexte actuel de **réduction des consommations** dans les bâtiments et d'évolution du marché, choisir une **solution de maîtrise de l'éclairage** adéquat aux lieux d'installation et aux besoins des utilisateurs devient **indispensable**.

Un nouvel enjeu apparaît avec la nécessité de protéger les utilisateurs en **limitant au maximum le contact** sur les appareillages. La **détection de présence** permet de répondre à ce besoin d'hygiène.



➔ En savoir plus sur legrand.fr

Comment choisir son détecteur ou sa solution de contrôle d'éclairage ?

Contrôler l'éclairage dans les espaces de passage

Allumage et extinction automatique



> Réglage manuel sur potentiomètres

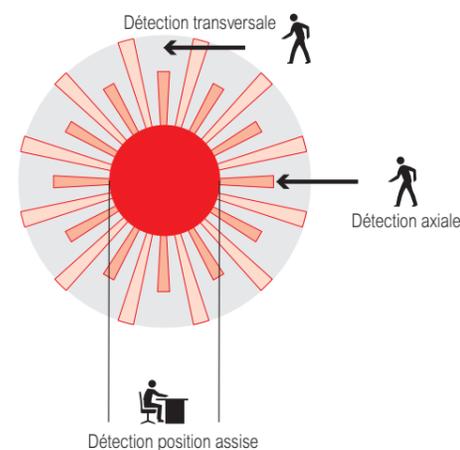
Contrôler l'éclairage dans tous types d'espaces avec accès à la lumière du jour

Permet la conformité à la RT 2012 : vérifie la présence et la luminosité en permanence, extinction dès que la luminosité naturelle est suffisante. Allumage et extinction automatique



> Réglage précis avec outil de configuration (voir p. 8)

Quelles zones de détection pour mon détecteur ?



Les détecteurs peuvent se caractériser par 3 zones de détection :

- Détection transversale (ou tangentielle) : lorsqu'une personne approche du détecteur en biais
- Détection axiale (ou radiale) : lorsqu'une personne approche du détecteur de face
- Détection position assise pour les petits mouvements

Quels champs de détection ?

Les portées indiquées correspondent à la **détection axiale** qui garantit la détection quel que soit le mode d'approche.

Tableau de choix pour le contrôle d'un circuit d'éclairage

Les portées indiquées correspondent aux mesures de détection axiale

Type de fixation	Pour lieux de passage sans apport lumineux naturel - ON/OFF  SOLUTION ECO 1 Réglage manuel	Pour tous types d'espaces avec accès à la lumière du jour - ON/OFF  SOLUTION ECO 2 Réglage par configurateur
	en faux plafond  0 489 44 : PIR - 360° sur Ø8m (blister) 0 489 41 : PIR - 360° sur Ø8m (boîte)	★  0 488 04 : PIR - 360° sur Ø6m - 1 sortie ON/OFF + 1 sortie CVC
	au plafond en saillie  0 489 49 : PIR - 360° sur Ø8m (blister) 0 489 48 : PIR - 360° sur Ø8m (boîte)	★  0 488 04 + cadre 0 488 75 : PIR - 360° sur Ø8m - 1 sortie ON/OFF + 1 sortie CVC
	au mur en encastré  0 488 97L : Mosaic - PIR - 120° sur 8m (blister) 0 488 96 : Céline 2 fils - PIR - 120° sur 8m (blister)  0 695 20 : Plexo 2 fils - PIR - 120° sur 8m (boîte) 0 695 22 : Plexo 3 fils - PIR - 120° sur 8m (boîte)	 0 784 54 + support 0 802 51 + plaque 0 788 02L : Mosaic - PIR - 120° sur 8m  0 791 54L + support 0 802 51 + plaque 0 790 42L : Mosaic - PIR - 120° sur 8m
	en saillie murale ou plafond  0 489 46 : PIR - 360° sur Ø3,5m (blister)  0 488 98 : Plexo blanc - PIR - 360° sur Ø8m (blister) 0 697 40 : Plexo gris - PIR - 360° sur Ø8m (boîte)	★  0 489 33 : PIR - 270° sur 20m
	saillie murale  0 489 45 : PIR - 140° sur 4m (blister) 0 489 42 : PIR - 140° sur 4m (carton)	
	fixation sur luminaire	 0 489 58 : PIR - 360° sur Ø5m
	au plafond en encastré ou saillie	★  0 489 59 : PIR - 360° sur Ø40m à 15m de hauteur
	au plafond en saillie	 0 489 32 : PIR - 360° sur Ø25m à 10m de hauteur

★ Produit recommandé

Tableau de choix pour le contrôle d'un ou plusieurs circuits d'éclairage

Les portées indiquées correspondent aux mesures de détection axiale

Type de fixation	Pour lieux de passage sans apport lumineux naturel - ON/OFF		Pour tout type d'espaces avec accès à la lumière naturelle - ON/OFF		Pour tout type d'espaces avec accès à la lumière naturelle - VARIATION	
	 SOLUTION ECO 1 Réglage manuel		 SOLUTION ECO 2 - Réglage par configurateur			
 HALL D'ACCUEIL	en faux plafond	0 489 44 : PIR - 360° sur Ø8m (blister) 0 489 41 : PIR - 360° sur Ø8m (boîte)		0 488 07 : PIR - 360° sur Ø8m 0 489 70 : PIR - 360° sur Ø6m - espace supérieur à 15m ² - 2 sorties		-
	au plafond en saillie	0 489 49 : PIR - 360° sur Ø8m (blister) 0 489 48 : PIR - 360° sur Ø8m (boîte)		0 488 07 + cadre 0 488 75 PIR - 360° sur Ø8 m		-
	au plafond en encastré ou saillie ou sur luminaire	-		0 489 54 : PIR miniature - 360° sur Ø5m	★	0 489 53 : PIR miniature - 360° sur Ø5m - 1 sortie DALI + 1 sortie ON/OFF
	au mur en encastré	0 488 97L : Mosaic - PIR - 120° sur 8m (blister) 0 488 96 : Céliane 2 fils - PIR - 120° sur 8m (blister)		0 784 54 ⁽²⁾ : Mosaic - PIR - 120° sur 8m		-
 ESCALIER, COULOIR	en faux plafond	0 489 44 : PIR - 360° sur Ø8m (blister) 0 489 41 : PIR - 360° sur Ø8m (boîte)		★ 0 488 17 : PIR - 2 x 180° sur 2 x 12m	★	0 489 57 : HF - 360° sur 6m x 24m - 1 sortie DALI + 1 sortie ON/OFF
	au plafond en saillie	0 489 49 : PIR - 360° sur Ø8m (blister) 0 489 48 : PIR - 360° sur Ø8m (boîte)		0 488 17 + cadre 0 488 75 PIR - 2 x 180° sur 2 x 12m		-
	au mur en encastré	0 488 97L : Mosaic - PIR - 120° sur 8m (blister) 0 488 96 : Céliane 2 fils - PIR - 120° sur 8m (blister) 0 784 57 : Mosaic - PIR - détecteur à coupler avec une minuterie (idéal en rénovation) - 120° sur 8m ⁽³⁾		0 784 54 ⁽²⁾ : Mosaic - PIR - 120° sur 8m		-
 ESPACES DE TRAVAIL	en faux plafond ⁽¹⁾	0 489 44 : PIR - 360° sur Ø8m (blister) 0 489 41 : PIR - 360° sur Ø8m (boîte)		★ 0 488 06 : PIR + US - 360° sur Ø8m - bureau supérieur à 15m ² 0 489 70 : PIR - 360° sur Ø6m - bureau supérieur à 15m ² - 2 sorties		0 489 68 : PIR - 360° sur Ø6m - bureau supérieur à 15m ² - 1 sortie DALI + 1 sortie ON/OFF 0 489 69 : PIR - 360° sur Ø6m - bureau supérieur à 15m ² - 1 sortie 1-10V + 1 sortie ON/OFF
	au plafond en encastré ou saillie ou sur luminaire	-		0 488 04 : PIR haute densité - 360° sur Ø6m - bureau inférieur à 15m ² - 1 sortie ON/OFF + 1 sortie CVC		0 489 64 : PIR - 360° sur Ø5m - bureau inférieur à 15m ² - 1 sortie DALI + 1 sortie ON/OFF
	au mur en encastré	0 488 97L : Mosaic - PIR - 120° sur 8m (blister) 0 488 96 : Céliane 2 fils - PIR - 120° sur 8m (blister)		0 784 52 ⁽²⁾ : Mosaic - PIR - 120° sur 8m 0 791 54L ⁽³⁾ : Mosaic finition noire - PIR - 120° sur 8m		-
 SALLE DE CLASSE	en faux plafond	0 489 44 : PIR - 360° sur Ø8m (blister) 0 489 41 : PIR - 360° sur Ø8m (boîte)		0 488 06 ⁽¹⁾ : PIR + US - 360° sur Ø8m	★	0 489 35 ⁽¹⁾ : PIR + US - 360° sur Ø8m - 1 sortie DALI (à associer avec alimentation 0 035 15, 0 035 13 ou 0 488 76)
	au plafond en encastré ou saillie ou sur luminaire	-		0 489 54 : PIR miniature - 360° sur Ø5m		0 489 53 : PIR miniature - 360° sur Ø5m - 1 sortie DALI + 1 sortie ON/OFF
	au mur en encastré	0 488 97L : Mosaic - PIR - 120° sur 8m (blister) 0 488 96 : Céliane 2 fils - PIR - 120° sur 8m (blister)		0 784 52 ⁽²⁾ : Mosaic - PIR - 120° sur 8m 0 791 54L ⁽³⁾ : Mosaic finition noire - PIR - 120° sur 8m		-

★ Produit recommandé

(1) Possibilité d'installation en saillie au plafond avec le cadre saillie référence 0 488 75
 (2) A compléter avec un support 0 802 51 et une plaque 0 788 02L
 (3) A compléter avec un support 0 802 51 et une plaque noire 0 790 42L

Comment visualiser, contrôler et modifier facilement les paramètres des détecteurs ECO 2 ?

Les détecteurs **ECO 2** permettent un réglage des paramètres de fonctionnement précis : seuil de luminosité, temporisation, sensibilité de détection

1 ➤ Passerelle avec l'Appli **Legrand Close Up**

★ RECOMMANDÉ ★



L'application Legrand Close Up à installer sur un smartphone :

- App. gratuite disponible sur App Store et Google Play
- Mises à jour et évolutions de l'App. gérées automatiquement, sans intervention nécessaire
- Aucun abonnement, aucun frais d'utilisation, mises à jour gratuites

Communication entre smartphone et passerelle de configuration via **Bluetooth Low Energy (BLE)**.

- Le téléchargement et la configuration de l'App. requièrent un smartphone équipé des systèmes iOS version 9 minimum ou Android 4.4 minimum

Liste des fonctionnalités :

- Identification du produit physiquement installé avec accès direct aux documents techniques
- Lecture des paramètres internes du produit
- Ouverture d'un fichier de paramètres produits
- Visualisation et modification de l'ensemble des paramètres produits
- Ecriture de l'ensemble des paramètres dans le produit
- Enregistrement de l'ensemble des paramètres sous forme de fichier
- Transfert de l'ensemble des paramètres produit sous forme de fichier par e-mail ou via plate-forme de partage
- Comparaison de l'ensemble des paramètres produit avec un autre set de paramètres produit enregistré sous forme de fichier avec visualisation des écarts

2 ➤ Configurateur **mobile**



0 882 30 : configurateur mobile

Non compatible avec détecteurs :
0 489 52, 0 489 53, 0 489 54, 0 489 57,
0 489 58, 0 489 59, 0 489 64, 0 489 68,
0 489 69, 0 489 70.

Permet d'interroger à distance et de modifier les paramètres des détecteurs **ECO 2** pré-réglés en usine.

Liste des fonctionnalités :

- Modification du seuil de luminosité
- Modification de la temporisation
- Choix du mode de fonctionnement : allumage automatique ou manuel en association avec un poussoir
- Réglage de la sensibilité de détection
- Mémorisation des réglages et possibilité de les dupliquer sur d'autres détecteurs
- Visualisation des paramètres de chaque détecteur

Installation dans un hall d'accueil



Exemple de cas :

Dans un hall d'accueil, vous avez besoin d'éclairages qui s'allument automatiquement en présence des personnes, et dont l'intensité varie suivant la luminosité naturelle.



Adapte l'éclairage en fonction de l'apport en luminosité naturelle
Paramétrage avec outils de configuration
Possibilité d'associer un poussoir

PILOTAGE ON/OFF

INSTALLATION AU PLAFOND :



0 488 07 - Détection infrarouge 360°
Portée Ø8 m
ECO 2



0 489 70 - Détection infrarouge 360°
Portée Ø6 m
2 sorties ON/OFF
ECO 2

INSTALLATION AU MUR :



0 784 54 - Détection infrarouge 120°
Portée 8 m - ECO 2 - Mosaic Blanc

0 791 54L - Détection infrarouge 120°
Portée 8 m - ECO 2 - Mosaic Noir

PILOTAGE VARIATION

INSTALLATION AU PLAFOND :

PRODUIT RECOMMANDÉ :



0 489 53 - Détection infrarouge 360° avec tête miniature - Portée Ø5 m
1 sortie variation DALI - 1 sortie ON/OFF
ECO 2
★ Variation DALI et esthétique discrète



0 489 69 - Détection infrarouge 360° - Portée Ø6 m
1 sortie variation 1-10V - 1 sortie ON/OFF
ECO 2
0 489 68 - Détection infrarouge 360° - Portée Ø6 m
1 sortie variation DALI - 1 sortie ON/OFF
ECO 2

Retrouvez toutes les solutions dans le tableau de choix p. 6

Installation dans un escalier, un couloir



Exemple de cas :

Dans les couloirs, vous voulez que les éclairages ne s'allument qu'au passage des personnes, et seulement si la lumière du jour est insuffisante.



Paramétrage manuel



Adapte l'éclairage en fonction de l'apport en luminosité naturelle
Paramétrage avec outils de configuration
Possibilité d'associer un poussoir

PILOTAGE ON/OFF

INSTALLATION AU PLAFOND :

SANS APPORT LUMINEUX EXTÉRIEUR



0 488 99 - Détection infrarouge 360°
Portée Ø8 m - ECO 1



0 489 49 - Détection infrarouge saillie 360°
Portée Ø8 m - ECO 1

PRODUIT RECOMMANDÉ POUR COULOIR :

AVEC UN APPORT LUMINEUX EXTÉRIEUR



Montage en faux plafond :

0 488 17 - Détection infrarouge 2x180°
Portée 2x12 m - ECO 2

★ Double lentille pour portée longue

INSTALLATION AU MUR :

SANS APPORT LUMINEUX EXTÉRIEUR



0 488 97L - Détection infrarouge 120°
Portée 8 m - ECO 1 - Mosaic



0 784 57 - Détecteur Mosaic à coupler avec une minuterie (120° sur 8 m) - ECO 1
Spécial rénovation

AVEC UN APPORT LUMINEUX EXTÉRIEUR



0 784 54 - Détection infrarouge 120°
Portée 8 m - ECO 2 - Mosaic Blanc
0 791 54L - Détection infrarouge 120°
Portée 8 m - ECO 2 - Mosaic Noir

➤ Retrouvez toutes les solutions dans le tableau de choix p. 6

PILOTAGE VARIATION

INSTALLATION AU PLAFOND :

PRODUIT RECOMMANDÉ :



0 489 53 - Détection infrarouge 360° avec tête miniature - Portée Ø5 m
1 sortie variation DALI - 1 sortie ON/OFF ECO 2
★ Variation DALI et esthétique discrète



0 489 69 - Détection infrarouge 360° - Portée Ø6 m
1 sortie variation 1-10V - 1 sortie ON/OFF ECO 2
0 489 68 - Détection infrarouge 360° - Portée Ø6 m
1 sortie variation DALI - 1 sortie ON/OFF ECO 2

PRODUIT RECOMMANDÉ POUR ESCALIER :



Montage en encastré au plafond :

0 489 57 - Détection hyper fréquence 360° avec tête inclinable
Portée 6 m x 24 m - variation DALI et une sortie ON/OFF - ECO 2

★ Tête orientable et hyper-fréquence

Installation dans un bureau individuel, open space, salle de réunion...



Exemple de cas :

Dans un espace de travail, vous avez besoin de gérer l'éclairage individuel ou en îlot en fonction de la luminosité et de la présence des occupants. Les faibles mouvements dans cet espace de travail nécessitent une détection sensible. Vous souhaitez également pouvoir forcer l'allumage ou l'extinction de l'éclairage.



Adapte l'éclairage en fonction de l'apport en luminosité naturelle
Paramétrage avec outils de configuration
Possibilité d'associer un poussoir

PILOTAGE ON/OFF

Espaces inférieurs à 15m²

INSTALLATION AU PLAFOND :



0 488 04 - Détection infrarouge haute densité 360° + sortie CVC
Portée Ø6 m - ECO 2
Idéal pour détecter les faibles mouvements

INSTALLATION AU MUR :



0 784 52 - Détection infrarouge et ultrasonique 120°
Portée 8 m - ECO 2 - Mosaic

Espaces supérieurs à 15m²

PRODUIT RECOMMANDÉ :



0 488 06 - Détection double technologie infrarouge et ultrasonique 360°
Portée Ø8 m - ECO 2

★ Idéal pour détecter les faibles mouvements



0 489 70 - Détection infrarouge 360°
Portée Ø6m - ECO2
Idéal pour détecter les faibles mouvements

➤ Retrouvez toutes les solutions dans le tableau de choix p. 6

PILOTAGE VARIATION

Espaces inférieurs à 15m²

INSTALLATION AU PLAFOND :



0 489 64 - Détection infrarouge 360°
Portée Ø5 m
1 sortie DALI et 1 sortie ON/OFF
ECO 2

INSTALLATION DISCRÈTE AU PLAFOND :



0 489 53 - Détection infrarouge 360° avec tête miniature
Portée Ø5 m
1 sortie DALI et 1 sortie ON/OFF
ECO 2

Montage au plafond avec plusieurs poses possibles, encastré ou saillié ou sur luminaire

Espaces supérieurs à 15m²

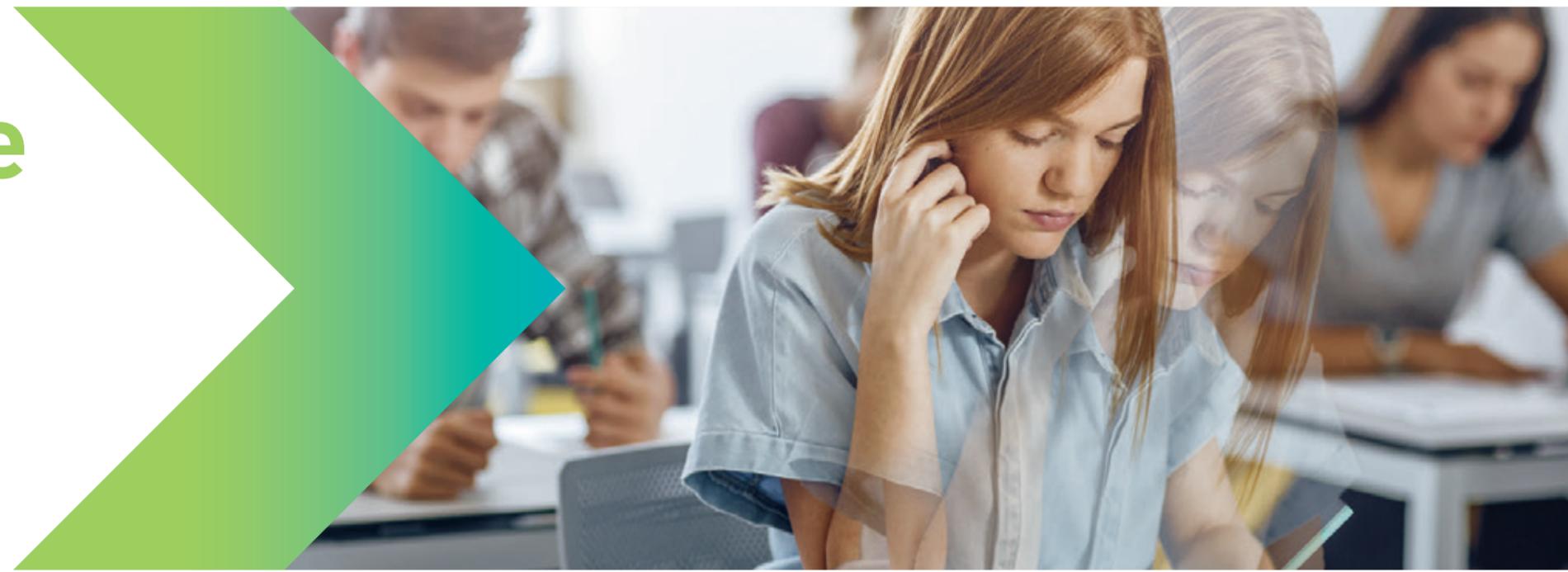


0 489 68 - Détection infrarouge 360° - Portée Ø6 m
1 sortie DALI et 1 sortie ON/OFF
ECO 2



0 489 69 - Détection infrarouge 360° - Portée Ø6 m
1 sortie 1-10V et 1 sortie ON/OFF
ECO 2

Installation dans une salle de classe



Exemple de cas :

Dans une salle de classe, vous avez besoin de privilégier le confort des élèves en adaptant l'intensité des éclairages suivant le côté de la salle : fenêtres ou couloir.

L'enseignant peut piloter l'éclairage du tableau. Tous les éclairages s'éteignent lorsque la salle est inoccupée.



Adapte l'éclairage en fonction de l'apport en luminosité naturelle
Paramétrage avec outils de configuration
Possibilité d'associer un poussoir

PILOTAGE ON/OFF 1 SEULE ZONE

INSTALLATION AU PLAFOND :



0 488 06 - Détection infrarouge et ultrasonique 360°
Portée Ø8 m - ECO 2

PILOTAGE VARIATION jusqu'à 3 ZONES (couloir, fenêtre, tableau)

INSTALLATION AU PLAFOND :



0 489 35 - Détection infrarouge et ultrasonique 360°
Portée Ø8 m
ECO 2

★ Possibilité de gestion de 3 zones :
2 en DALI avec possibilité de régler un OFFSET de luminosité et 1 en ON/OFF



0 488 76 - Alimentation boîtier DALI pour détecteur 0 489 35 jusqu'à 3 groupes de ballasts DALI (64 ballasts max)

Ces 2 produits sont à associer

➤ Retrouvez toutes les solutions dans le tableau de choix p. 6

Installation dans un petit local, toilettes...

Exemple de cas :

Dans ces espaces fermés, il est nécessaire que les éclairages ne s'allument qu'en fonction de la luminosité et de la présence des occupants.



Paramétrage manuel



Adapte l'éclairage en fonction de l'apport en luminosité naturelle
Paramétrage avec outils de configuration
Possibilité d'associer un poussoir

PILOTAGE ON/OFF

INSTALLATION AU PLAFOND :

SANS APPORT LUMINEUX EXTÉRIEUR



0 489 41 - Détection infrarouge 360°
Portée Ø8 m - ECO 1



0 489 49 - Détection infrarouge saillie 360°
Portée Ø8 m - ECO 1

PRODUIT RECOMMANDÉ :

AVEC UN APPORT LUMINEUX EXTÉRIEUR



0 488 04 - Détection infrarouge haute densité 360°
Portée Ø6 m
1 sortie ON/OFF + 1 sortie CVC - ECO 2

★ Détection haute densité et sortie CVC

INSTALLATION AU MUR :

SANS APPORT LUMINEUX EXTÉRIEUR



0 488 97L - Détection infrarouge 120°
Portée 8 m - ECO 1 - Mosaic



0 488 96 - Détection infrarouge 120°
Portée 8 m - ECO 1 - Céliane

Spécial rénovation avec câblage 2 fils

AVEC UN APPORT LUMINEUX EXTÉRIEUR



0 784 54 - Détection infrarouge 120°
Portée 8 m - ECO 2 - Mosaic Blanc
0 791 54L - Détection infrarouge 120°
Portée 8 m - ECO 2 - Mosaic Noir

➤ Retrouvez toutes les solutions dans le tableau de choix p. 5

Installation dans un parking, une cave

Exemple de cas :

Dans les espaces extérieurs ou soumis à des contraintes particulières, vous avez besoin d'un détecteur étanche et robuste qui déclenche l'éclairage en fonction du passage des personnes.



Paramétrage manuel



Adapte l'éclairage en fonction de l'apport en luminosité naturelle
Paramétrage avec outils de configuration
Possibilité d'associer un poussoir



PILOTAGE ON/OFF

INSTALLATION AU MUR OU AU PLAFOND EN SAILLIE :

SANS APPORT LUMINEUX EXTÉRIEUR



0 489 46 - Détection infrarouge 360°
Portée Ø3,5 m - IP55 - ECO 1



0 488 98 - Détection 360° avec tête orientable
Portée Ø8 m pour installation plafond
ou Ø12 m pour installation murale - IP55 - ECO 1

PRODUIT RECOMMANDÉ :

AVEC UN APPORT LUMINEUX EXTÉRIEUR



0 489 33 - Détection infrarouge 270°
avec tête orientable
Portée 20 m - IP55 - ECO 2

★ Tête orientable et grande portée de détection

INSTALLATION SUR UN LUMINAIRE :

SANS APPORT LUMINEUX EXTÉRIEUR



0 489 58 - Détection infrarouge 360°
Portée Ø10 m à 7 m de hauteur et
Ø5m à 2,8m de hauteur - IP65 - ECO 2

Retrouvez toutes les solutions dans le tableau de choix p. 5

Installation dans un **entrepôt**



Exemple de cas :

Dans un entrepôt, vous avez besoin de gérer les éclairages permettant un allumage automatique en fonction du passage de personnes et de la lumière du jour sur de grandes hauteurs.



Adapte l'éclairage en fonction de l'apport en luminosité naturelle
Paramétrage avec outils de configuration
Possibilité d'associer un poussoir

INSTALLATION AU PLAFOND :



0 489 32 - Détection saillie infrarouge 360°
Portée Ø25 m à 10 m de hauteur et Ø8 m à 2.5 m de hauteur
IP55 ou IP66 avec presse-étoupe - ECO 2

AVEC UN
APPORT
LUMINEUX
EXTÉRIEUR

PRODUIT RECOMMANDÉ :



0 489 59 - Détection infrarouge 360°
Portée Ø40 m - Hauteur recommandée de fixation 15 m - IP55 avec joint d'étanchéité fourni
Livré avec obturateurs pour ajustement de la zone de détection et possibilité de montage en saillie avec cadre fourni
ECO 2

★ Zone de détection ajustable fonctionnement jusqu'à - 30° et spécial grande hauteur et IP55

➤ Retrouvez toutes les solutions dans le tableau de choix p. 5

À CHAQUE ESPACE SES SOLUTIONS D'ÉCLAIRAGE BUS/KNX



Les solutions d'éclairage BUS/KNX

apportent à chaque espace performance énergétique, confort d'utilisation et flexibilité pour répondre en permanence aux évolutions du bâtiment.



Piloter des applications multiples en ON/OFF

- Contrôleurs modulaires avec sorties configurables pour piloter différents équipements : éclairages, prises, volets roulants, CVC...
- Jusqu'à 18 entrées contact sec et 20 sorties.

Piloter l'éclairage en variation

- Contrôleurs modulaires pour variation universelle toutes charges, dimmables : LED, halogène, fluorescence...
- Variation DALI : contrôle des luminaires individuellement, par groupe ou par scène d'éclairage.
- Variation pour ballast 1-10 V : relais intégrés pour commutation ON/OFF des charges pour les 10 sorties. Mode de fonctionnement configurable pour chaque canal.

➤ RETROUVEZ TOUTE LA DOCUMENTATION KNX SUR LEGRAND.FR



Legrand vous accompagne dans vos projets



Une équipe d'experts

Des spécialistes sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre projet :

► **Le Service Relations Pro avec son équipe d'experts techniques Pilotage Sécurité Éclairage du Bâtiment** vous accompagne dans l'étude, l'assistance et la maintenance de vos chantiers.

► **Équipes commerciales** : pour rencontrer les équipes commerciales et techniques et visiter nos show-room Innoval dans votre région, consultez les coordonnées au dos de ce document.

service Relations Pro

0810 48 48 48 Service 0,05 € / min + prix appel

du lundi au vendredi 8h à 18h
128 av. de Lattre-de-Tassigny
87045 Limoges Cedex - France
E-mail : accessible sur legrand.fr

SUR LEGRAND.FR, CLIQUEZ SUR L'ONGLET SERVICES PRO



Découvrez des projets réalisés en gestion d'éclairage **Legrand**



Crédit Agricole en Ile et Vilaine

Pour cet immeuble de 10 000m² dans la ZAC Clichy-Batignolles dans le 17^e arrondissement, un système de détection de présence ECO 2 a été installé afin de remplir les conditions de la HQE.

Le guide d'aide au choix a été très apprécié pour faciliter le choix des produits.

A noter : des BAES à LEDs complètent ce chantier.

Boostez vos compétences

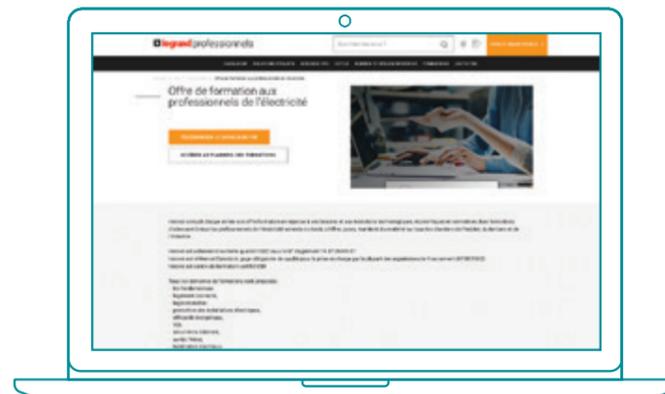
Le centre de formation Innoval conçoit des formations sur mesure en réponse à vos besoins et aux évolutions technologiques, économiques et normatives. Elles s'adressent à tous les professionnels de l'électricité amenés à choisir, chiffrer, poser, maintenir du matériel sur tous les chantiers de l'habitat, du tertiaire et de l'industrie

Obtenir la certification **KNX Partner réf. 223**
Obtenir la certification **KNX Advanced réf. 224**

Innoval est centre de formation certifié **KNX**

Formation réf. **AF62** : Pilotage de l'éclairage dans l'installation

Pour plus d'informations et inscriptions, voir le site legrand.fr onglet Formations



Ecoquartier Darwin à Bordeaux

Il s'agit d'un ambitieux projet de rénovation d'une caserne militaire en un Ecoquartier pour faire cohabiter dans un vaste espace des entreprises éco-innovantes, des commerces responsables, des associations culturelles.

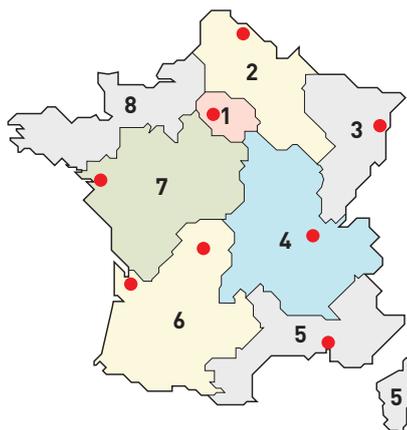
Le cahier des charges peut se résumer par les trois E : esthétique, économique et écologique.

Les détecteurs de présence ECO 1 complètent les équipements de mesure des consommations et contribuent à l'appellation BBC du bâtiment.



RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES CHANTIERS RÉFÉRENCES SUR LE SITE LEGRAND.FR

DIRECTIONS RÉGIONALES



● Centres Innoval

1 - DIRECTION RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

BP 37, 82 rue Robespierre - 93170 Bagnolet

Départements : 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95

☎ : 01 49 72 52 00

✉ : fr-dr-paris@legrand.fr

2 - DIRECTION RÉGIONALE NORD

12A avenue de l'Horizon
59650 Villeneuve d'Ascq

Départements : 02 - 08 - 10 - 51 - 52 - 59 - 60 - 62 - 80

☎ : 0 805 129 129

✉ : fr-dr-lille@legrand.fr

3 - DIRECTION RÉGIONALE EST

288 avenue de Colmar
67100 Strasbourg

Départements : 25 - 39 - 54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 70 - 88 - 90

☎ : 03 88 77 32 32

✉ : fr-dr-strasbourg@legrand.fr

4 - DIRECTION RÉGIONALE RHÔNE-ALPES BOURGOGNE AUVERGNE

8 rue de Lombardie - 69800 Saint-Priest

Départements : 01 - 03 - 07 - 15 - 21 - 26 - 38 - 42 - 43 - 58 - 63 - 69 - 71 - 73 - 74 - 89

☎ : 0 800 715 715

✉ : fr-dr-lyon@legrand.fr

5 - DIRECTION RÉGIONALE MÉDITERRANÉE

Le Campus Arteparc - Bâtiment C
595 Rue Pierre Berthier
13591 Aix en Provence Cedex 3

Départements : 2A - 2B - 04 - 05 - 06 - 11 - 13 - 30 - 34 - 48 - 66 - 83 - 84 - Monaco

☎ : 0 800 730 800

✉ : fr-dr-aix-en-provence@legrand.fr

6 - DIRECTION RÉGIONALE SUD-OUEST

73 rue de la Morandière
33185 Le Haillan

Départements : 09 - 12 - 19 - 23 - 24 - 31 - 32 - 33 - 40 - 46 - 47 - 64 - 65 - 81 - 82 - 87

☎ : 0 805 121 121

✉ : fr-dr-bordeaux@legrand.fr

7 - DIRECTION RÉGIONALE ATLANTIQUE VAL DE LOIRE

Technoparc de l'Aubinière
14 impasse des Jades - Bat L - CS 53863
44338 Nantes Cedex 3

Départements : 16 - 17 - 18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 44 - 45 - 49 - 53 - 72 - 79 - 85 - 86

☎ : 0 805 120 805

✉ : fr-dr-nantes@legrand.fr

8 - DIRECTION RÉGIONALE BRETAGNE NORMANDIE

1 rue du Petit Pré - ZAC des Trois Marches
35132 Vezin-le-Coquet

Départements : 14 - 22 - 27 - 29 - 35 - 50 - 56 - 61 - 76

☎ : 0 800 730 974

✉ : fr-dr-rennes@legrand.fr

FORMATION CLIENTS

Innoval - 87045 Limoges Cedex - France

☎ : 05 55 06 88 30

Relations Enseignement Technique

☎ : 05 55 06 77 58

SERVICE EXPORT

87045 Limoges Cedex - France

☎ : 05 55 06 87 87

Fax : 05 55 06 74 55

✉ : direction-export.limoges@legrand.fr

service Relations Pro

0810 48 48 48

Service 0,05 € / min
* prix appel

du lundi au vendredi 8h à 18h
128 av. de Lattre de Tassigny
87045 Limoges Cedex - France
E-mail : accessible sur legrand.fr

SUIVEZ-NOUS SUR

@ legrand.fr

f facebook.com/LegrandFrance

in linkedin.com/legrandfrance/

ig instagram.com/legrand_france/

yt youtube.com/legrandfrance/

pin pinterest.fr/legrandfrance/



LEGRAND SNC

SNC au capital de 7 368 545 €

RCS Limoges 389 290 586

N° SIRET 389 290 586 000 12

TVA FR 15 389 290 586

Siège social

128, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

87045 Limoges Cedex - France

☎ : 05 55 06 87 87

Fax : 05 55 06 88 88